



## Se préparer à partir avec EJN

### Etape n° 1 : Faire connaître son projet

L'inscription pour les séjours à EJN se fait en se rendant sur le site internet :

**[www.ejn02.fr](http://www.ejn02.fr)**

- Inscrivez-vous pour faire connaître votre dossier à EJN. Cela ne constitue pas un engagement irrémédiable au départ mais permet à EJN de connaître votre demande.
- Informez vos collègues et le(la) directeur(trice) d'école
- Signalez votre intention de réaliser ce projet à l'équipe de circonscription

### Etape n°2 : Inscrire sa classe, bloquer les dates

- Vous voulez bloquer les dates de votre séjour dès à présent :

Vous devez payer 350 euros d'arrhes par classe.(quel que soit l'effectif de la classe, suivant les cas, une classe à petit effectif, même dédoublée, nécessite une fiche d'inscription. 1 classe se situe entre 20 et 30 élèves ou 1 enseignant référent = 350 € d'arrhes pour bloquer son séjour). Pour l'équivalent de 2 classes, il faut payer 2 X 350 €.

Une fois le versement reçu par EJN, vous aurez la confirmation de vos dates de séjour en moins de 3 semaines, et espérons-le encore plus rapidement ! Attention, les arrhes ne sont pas récupérables en cas d'annulation du séjour, quelle qu'en soit la cause.

- Vous ne souhaitez pas engager fermement le séjour, car vous avez des incertitudes à lever :

Dans ce cas, vous pouvez encore prendre le temps d'avancer votre projet, n'hésitez pas à solliciter EJN pour avoir de l'aide. Vous pourrez ensuite, dès que vous le souhaitez, payer les 350 € d'arrhes pour valider fermement votre séjour.

- Vous n'avez pas l'assurance de mener à terme votre projet :

Dans ce cas, faites nous part de vos difficultés ou incertitudes en écrivant à [contact@ejn02.fr](mailto:contact@ejn02.fr) et nous regarderons avec vous les possibilités d'aides et d'accompagnements. N'hésitez pas !

### Etape n° 3 : Financer le séjour

C'est la partie qui peut le plus vous impressionner mais nous sommes là pour vous aider ! Il faut obtenir 3 financements.

#### 1 / Les bourses du conseil départemental et de l'aide JPA/ANCV

Un ensemble de documents est disponible, avec des modèles de documents et des annexes imprimables (etc.) sur <http://www.ejn02.fr/documents-a-telecharger/> ou sur simple demande en appelant le **03.23.23.47.92**

- Document : « Financer le séjour »
- Document : « Obtenir son QF »
- Document : « Obtenir son QF sans son numéro d'allocataire »
- Document : « Document excel 1 à compléter »
- Document : « Document excel 2 à compléter »

Pour obtenir cette aide, vous allez demander aux familles leurs attestations de quotient familial de la CAF ou de la MSA et leur RIB. **Ne vous inquiétez pas ! Le protocole complet et téléchargeable du document « Financer son séjour » va vous y aider.** Il suffit de le suivre ! **Mais les documents « Document excel à compléter » 1et 2 sont à envoyer au + vite à EJ'N**

## 2 / La subvention de la commune ou du syndicat intercommunal

Il vous faut faire part de votre projet à votre commune ou au syndicat intercommunal. Rapprochez-vous d'eux, présentez leur votre projet et la part de participation suggérée par EJ'N que vous leur demandez (voir ici les tarifs). Il vous faut obtenir leur accord écrit d'engagement et le faire parvenir à EJ'N.

## 3 / La participation des parents

Il faut informer les parents au plus tôt de votre projet.

Organisez une réunion d'informations pour les parents (voir sur le site les diaporamas et documents d'accompagnement). Plus tôt celle-ci a lieu, plus l'échelonnement des paiements sera possible pour les parents.

Par ailleurs, la coopérative scolaire, les associations de parents peuvent peut-être vous aider à financer une partie du séjour des élèves.

### Etape n° 4 : EJ'N confirme les dates et la possibilité de départ

EJ'N vous envoie une convention précisant les dates de votre séjour, son coût, le nombre de gratuités adultes, un dossier complet de présentation du centre choisi.

Il faut alors :

1 /

Compléter et retourner la convention à Education Jeunesse Aisne accompagnée d'une lettre d'engagement du conseil municipal ou du syndicat intercommunal sur la participation de la commune (si cela n'est pas encore fait). Dès la réception de ces deux documents par l'association, les dates du séjour seront définitivement retenues.

2 /

Envoyer à EJ'N tous les éléments nécessaires à l'aide au financement indiqués dans le protocole téléchargeable sur internet (voir ici étape n°2) - **Notamment les documents « Document excel à compléter » 1et 2 qui sont à envoyer au + vite à EJ'N**

EJ'N vous renvoie un certain nombre de documents.

Il faut les faire signer aux parents puis

- En récupérer et en archiver certains
- En envoyer au conseil départemental de l'Aisne
- En envoyer à La JPA

Tout vous sera indiqué.

### Etape n° 5 : Solliciter l'autorisation administrative de départ

Au plus tard 8 semaines avant le départ – 5 semaines pour une classe dans l’Aisne – (hors vacances scolaires : faites très attention à cette date), vous devez avoir composé votre dossier de sortie scolaire et l’avoir envoyé en 2 exemplaires à votre I.E.N. de circonscription. Ce dossier est téléchargeable sur [www.ejn02.fr/documents-a-telecharger/](http://www.ejn02.fr/documents-a-telecharger/)

Le dossier de sortie scolaire doit comprendre

- Votre projet pédagogique
- Votre demande d’autorisation de départ en sortie scolaire (pré-remplie par EJ’N)
- Le programme détaillé du séjour (attention : en cas de séjour à la neige, prévoir aussi un planning envisageant une absence d’enneigement)
- La liste des élèves (en précisant la répartition filles, garçons)
- La fiche de transport et le schéma de conduite envoyés par EJ’N si vous êtes transportés par ce biais
- La liste des transports internes au séjour (jointe dans le dossier de présentation du centre que vous allez recevoir)
- La liste des passagers et les numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d’urgence
- Une attestation de prise en charge des transports internes au séjour (jointe également dans le dossier de présentation du centre EJ’N)
- Les noms et qualifications des intervenants extérieurs dans le cadre des activités sportives à encadrement renforcé (copies des diplômes jointes également dans le dossier de présentation du centre EJ’N)
- La copie du diplôme de l’A.F.P.S. ou P.S.C.1. de l’un des adultes présent sur le séjour (des membres de l’équipe du centre sont titulaires de ces diplômes)

#### **Etape n° 6 : Préparer votre séjour**

Envoyer une copie de votre projet pédagogique, de votre programme prévisionnel et la liste de vos élèves au centre.

Contactez le directeur pour l’organisation pratique de votre séjour (régimes alimentaires, problèmes médicaux etc.)

#### **Etape n° 7 : Vivre votre séjour**

Bon séjour à vous !

#### **Etape n° 8 : Evaluer, faire un bilan et liquider les éléments financiers**

A votre retour, il convient

- d’évaluer les apprentissages des élèves
- de renvoyer le bilan qualitatif à EJ’N
- de liquider les éléments financiers du séjour (le protocole téléchargeable vous ne donnera le détail - voir ici l’étape n°3)